



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 19 juin à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Thierry Cretegny

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 03/2017 de la Municipalité relatif à la gestion et aux comptes 2016
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2016, ainsi que le bilan, tels que présentés,
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 19 juin 2017.

Le Président

Thierry Cretegny

La Secrétaire

Isabelle Muller

